



# Le calendrier des réouvertures annoncé par le Premier ministre



DATE DE RÉOUVERTURE*	19 MAI	9 JUIN	30 JUIN	DATE DE RÉOUVERTURE*	19 MAI	9 JUIN	30 JUIN
<b>CULTURE ET LOISIRS</b>				<b>TOURISME, VACANCES</b>			
BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES...	• Jauge : 8 m²/pers. • 1 siège sur 2	• Jauge : 4 m²/pers. • 1 siège sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Abandon de la règle de 1 siège sur 2	VILLAGES VACANCES, CAMPING...	• Seuls les hébergements individuels ou familiaux sont ouverts		
MUSÉES, EXPOSITIONS, MONUMENTS	• Jauge : 8 m²/pers.	• Jauge : 4 m²/pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé	ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (COLONIES...)	• Ouverture des étab. fermés en avril 2021 • Avec hébergement : activités suspendues (sauf exceptions)	• A partir du 20 juin : ouverts (avec et sans hébergement)	
CINÉMAS, THÉÂTRES, SPECTACLES ASSIS	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	THALASSO, SPAS, HAMMAMS...	• Fermeture (sauf thermalisme : jauge à 50 %)	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé (thermalisme à 100 %)	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé (thermalisme à 100 %)
BOWLINGS, SALLES DE JEU, ESCAPE GAMES	• Fermeture	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé	<b>SPORT</b>			
CASINOS (TABLES DE JEU)	• Fermeture	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	PLEIN AIR (STADES, HIPPODROMES, PISCINES EXTÉRIEURES...)	• Praticants • Sports sans contact = tous publics • Tous sports = publics prioritaires*** • Spectateurs • Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 1 000 pers.	• Praticants • Sports sans contact = tous publics • Spectateurs • Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Praticants • Sports avec contact = tous publics • Spectateurs • Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Plafond maximal fixé par le préfet
RASSEMBLEMENTS EN EXTÉRIEUR	• 10 pers. max.	• 10 pers. max.	• Fin des limitations	ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS (PISCINES, SALLES DE SPORT...)	• Praticants • Publics prioritaires* = sans restrictions (dont scolaires...) • Spectateurs • Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Praticants • Sports sans contact = tous publics (avec jauge de 50 %) • Spectateurs • Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Praticants • Sports avec contact = tous publics • Spectateurs • Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Plafond maximal fixé par le préfet
FESTIVALS	• Plein air debout : non autorisé • Dans l'espace public : non autorisé • Plein air assis : jauge de 35 %, plafond de 1 000 pers.	• Plein air debout : non autorisé • Dans l'espace public : jauge fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Plein air assis : jauge de 65 %, plafond de 5 000 pers.	• Plein air debout : 4 m²/pers., limite fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Dans l'espace public et plein air assis : jauge fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	SPORT EN EXTÉRIEUR	• 10 pers. max. • Sans contacts uniquement	• 25 pers. max. • Sports avec contacts autorisés	• Fin des limitations
<b>BARS, RESTAURANTS...</b>				<b>ÉVÉNEMENTS, CÉRÉMONIES</b>			
RESTAURANTS	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max. par table • Fermeture en intérieur	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 100 %, 6 pers. max. par table • Ouverture en intérieur : jauge de 50 %, 6 pers. max. par table	• Jauge de 100 % avec protocole sanitaire à définir	MARIAGES ET PACS (À LA MAIRIE)	• 1 emplacement sur 3 • Positionnement en quinconce	• 1 emplacement sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
DÉBITS DE BOISSONS	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max. par table • Fermeture en intérieur	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 100 %, 6 pers. max. par table • Ouverture en intérieur : jauge de 50 %, 6 pers. max. par table, pas de service au bar	• Jauge de 100 % (assis), pas de consommation au bar	SALLES DES FÊTES (ASSIS), SALLES DE RÉUNION OU DE CONFÉRENCES	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.
DISCOTHÈQUES	• Fermeture	• Fermeture Clause de revoyure début juin	• A définir	CÉRÉMONIES FUNÉRAIRES EN EXTÉRIEUR	• Jauge : 50 pers.	• Jauge : 75 pers.	• Fin des limitations
<b>ENSEIGNEMENT</b>				CÉRÉMONIES RELIGIEUSES	• 1 emplacement sur 3 • Positionnement en quinconce	• 1 emplacement sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
CONSERVATOIRES, ÉCOLES DE DANSE	• Conservatoires : reprise en présentiel • Danse : reprise pour les mineurs • Art lyrique : reprise en individuel	• Danse : reprise pour les majeurs (sans contacts) • Jauge : 35 % de la classe • Art lyrique : en individuel	• Danse : reprise de toutes les activités • Art lyrique : reprise de toutes les activités	<b>MAGASINS ET COMMERCES</b>			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, (AMPHIS, SALLES DE CLASSE) FORMATION PROFESSIONNELLE	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé • Maintien des concours nationaux	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé (jusqu'à la rentrée) • Examens : en présentiel ou distanciel selon les modalités de déc. 2020/janv. 2021 • Rentrée universitaire de septembre : réouverture en conditions normales		COMMERCES, VENTES, CENTRES COMMERCIAUX	• Réouverture • Jauge : • moins de 8 m² = 1 client • au-delà = 8 m²/pers.**	• Jauge max. : 4 m²/pers.**	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
				MARCHÉS	• Jauge : • couverts = 8 m²/pers. • ouverts = 4 m²/pers.	• Jauge : • couverts = 4 m²/pers.	• Pas de jauge

\* AVEC PROTOCOLE SANITAIRE ADAPTE (MESURES BARRIÈRE ET DISTANCIATION) \*\* DANS LA LIMITE DE L'EFFECTIF MAXIMAL AUTORISÉ \*\*\* SPORTIFS DE HAUT NIVEAU AVEC PRESCRIPTION MÉDICALE L'INFOGRAPHIE SOURCE : GOUVERNEMENT